

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 14 mai 2016

L'an deux mil seize le quatorze mai, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, 1er adjoint, BOUS Xavier 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, BOUS Marie, CHAPUT Marie-Ange par procuration à J-F MARIEMBERG, BECRET Lise., MM. PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert par procuration à M BUDIN Eric, CAPART François, BUDIN Eric.

Absents excusés : M., VENERUCCI David, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc.

1. Location terrain de sports.

Le terrain de foot est classé au niveau du PLU, comme terrain de sports et de loisirs, c'est sa seule vocation.

Suite à la délibération du 9 janvier 2016, relative à la location du terrain de football, le maire a été informé que l'association de dressage de chiens qui devait louer le terrain a déclaré vouloir se retirer. Cependant, une nouvelle association communale intitulée « Association Canine d'Allondrelle La-Malmaison » va se créer en vue d'exercer uniquement l'activité de dressage de chiens, à l'exclusion d'un élevage et gardiennage. Mme CORDIER (née BELLION) originaire de la Commune, s'investit dans cette nouvelle association. Elle souhaite signer un bail avec la Commune, afin d'engager les travaux de remise en état des locaux et de la clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre le terrain de football et les locaux à disposition de l'Association, renouvelable. Le prix de cette location est de 100 €/an, payable et actualisable au 1^{er} février de l'année. L'association prendra en charge sa consommation d'eau, la location du compteur électrique, ainsi que la consommation qu'elle réglera au fournisseur d'électricité, sans que la Commune ne puisse être inquiétée en cas de non-paiement. La Commune aura la possibilité d'utiliser l'électricité lors de la venue des forains et à l'occasion du feu d'artifices organisé par le Comité Franco-Belge, et pour toute activité festive communale. Pour chaque utilisation, un relevé contradictoire du compteur sera opéré avant et après utilisation. La Commune remboursera à l'Association, le prix de la consommation.

L'Association maintiendra en état de propreté, le terrain et les installations, (fauchage, ramassage et élimination des déjections canines et déchets en tout genre). Elle posera une nouvelle clôture. Elle laissera l'agriculteur faucher et récolter l'herbe sur le parking.

Le conseil autorise le maire à établir et signer un contrat de location de trois ans à compter du 1^{er} juin 2016. La Commune se garde la possibilité d'annuler la location immédiatement en cas de non-respect du contrat avec un préavis d'un mois.

Voté à l'unanimité

2. Transport scolaire de la période méridienne.

Suite à une réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin et à une réunion des maires des Communes du Syndicat, un examen du coût du transport scolaire sur les prochaines années a été fait. Il ressort que le Conseil départemental se désengage progressivement de 25% par an, des charges représentées par ce transport méridien. Pour les Communes du Syndicat, en 2016, la charge est évaluée à 48 000 € pour l'année, elle sera de 60 000 € en 2017.

Face à cette croissance importante des dépenses, le Syndicat a envisagé de supprimer le transport de la période méridienne.

Il est proposé de créer une cantine à Allondrelle et Colmey, afin d'offrir une prestation de repas aux enfants des deux écoles. Le temps méridien serait réduit à 1H30 maximum. Le Conseil Municipal accepte de mettre à la disposition de Terre Lorraine du Longuyonnais une salle afin que les repas et le périscolaire de la mi-journée puissent avoir lieu sur place, dans l'hypothèse de la suppression éventuelle du transport méridien. A l'unanimité.

3. Achat d'une débroussailleuse ;

Comme cela a été évoqué au moment du vote du budget, l'achat d'une nouvelle débroussailleuse est indispensable. Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à acheter ce matériel, dans la limite des crédits prévus.

4. Vente des bois – parcelle 23 - 25.

L'ONF propose de procéder à la vente de coupes de bois en bloc et sur pied sur les parcelles 23 et 25, lors de l'adjudication publique du 25 mai 2016 à Dieue-sur-Meuse. L'extrait du catalogue de la vente concernant les lots en provenance de notre Commune a été examiné par la Commission des Bois. Le Conseil accepte à l'unanimité la vente de ces coupes. Un prix de retrait de 35 € du M² est fixé à l'ONF.

5. Terrain de Tennis.

Le maire rappelle que ce terrain de tennis est situé au centre du village de La-Malmaison. Suite à des difficultés liées au bruit de voisinage, un arrêté municipal a été pris le 29 juin 2015 pour en limiter l'utilisation. Malgré cela, des incivilités persistent : bruit excessif, déversement d'huile de vidange sur le revêtement, quads, etc.

Cet espace public est à disposition de la population et des jeunes. Quelques jeunes ne respectent pas la quiétude des lieux. Se pose la question de son utilité et de son maintien.

Avant de prendre une décision, le maire sollicite le Conseil pour qu'une réflexion soit menée sur le maintien ou non de cet espace de vie.

6. Terrain Pergent – entrée du lotissement :

Dans le cadre de la réflexion menée pour sécuriser l'entrée du lotissement, il a été évoqué la possibilité de déplacer le poteau ERDF à moyenne tension afin de tailler dans le talus. Le déplacement du poteau a fait l'objet d'un devis par ERDF pour un montant un peu supérieur à 25 000 €. Ce déplacement est trop onéreux pour la Commune.

Par ailleurs, un contact a été pris avec la famille Pergent, en vue de l'achat du terrain. Le Conseil charge le maire de traiter avec les propriétaires et propose de l'acheter au maximum à 4000 € (+ frais de notaire). A l'unanimité, il donne tout pouvoir au maire pour négocier et signer l'acte notarié.

7. Adhésion à la Fondation du Patrimoine 54:

Une demande d'aide à la Fondation du Patrimoine a été adressée par la Commune. Une adhésion au prix de 50€ est nécessaire pour pouvoir profiter des avantages liés à la participation de cette Fondation au financement du projet de restauration de l'église.

Le conseil accepte cette adhésion et mandate le maire pour procéder au paiement de la somme.

8. Demande de subvention à la Région Grand-Est – église d'Allondrelle

Suite au dépôt d'un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine, un contact a été pris avec la Région. Il existe une possibilité d'obtenir en complément de l'aide de la Fondation, une subvention de la Région au titre du patrimoine immobilier des Communes. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la nouvelle Région. Le Conseil sollicite cette collectivité afin qu'elle vienne en aide financièrement à la Commune, au titre de la réparation de l'église d'Allondrelle. Voté à l'unanimité.

9. Travaux de branchement au réseau d'eau.

Lorsqu'un particulier sollicite le droit de viabiliser un terrain (eau et assainissement) situé en zone constructible, dans un souci de respect des normes, le Conseil municipal avait décidé, en 2003 de réaliser les travaux et d'en facturer le coût hors TVA au demandeur. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir cette facturation pour le seul branchement au réseau d'eau ; la Commune n'étant pas compétente en matière d'assainissement.

10. Annulation de titres – budget commune et budget eau.

L'état des restes à recouvrer produit par le Trésorier de Longwy montre que certaines sommes sont à annuler :

Budget de la Commune : 28, 22 €

- Titre 74709680031 – 2013 : 0.02 €
- Titre 74709790031- 2014 : 0.18 €
- Titre 701400000003 -2014 : 13.16 €
- Titre 42 – 2015 : 0.04 €
- Titre 74709940031 – 2014 : 2.32 €
- Titre 136 R 2 A 19 - 2014 : 12.60 €

Budget eau : 73,31 €

- Titre 58 R 4 A 15 – 2014 : 0.50 €
- Titre 59 R 6 A 16 – 2014 : 56.12 € (débitéur décédé)
- Titre 6 – 2014 : 16.69 €

Les crédits nécessaires à l'annulation sont inscrits à chacun des budgets 2016. Voté à l'unanimité.

Information au Conseil

1. Travaux à l'église d'Allondrelle : accord oral de J-M FOURNEL, député, pour le versement en 2017 d'une subvention de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire ;

2. La Région pourrait augmenter son aide pour l'église. Des discussions sont en cours avec la collectivité régionale.

3. Présentation du compte-rendu de l'étude architecturale relative à l'église d'Allondrelle, par l'architecte, le mardi 24 mai à partir de 19H00.

4. La société Orange a été sollicitée officiellement pour la réalisation de travaux permettant de connecter de manière plus pérenne les maisons de notre Commune. Un dossier de travaux est actuellement à l'étude chez l'opérateur de téléphonie.

5. Le Département est toujours en contact avec les 2 familles de Villancy qui bloquent le passage de la fibre. Nous attendons un dénouement prochain.

6. Dates à retenir :

- Commission petit journal : 24 mai à 17H00 et discussion avec les Associations pour discuter d'actions à mener en faveur de l'église ;
- 2 juin 2016 à 17H30 réunion avec l'architecte pour l'église d'Allondrelle.
- 28 juin 10H30 réunion avec le CD 54 au sujet du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DIRCRIM), en lien avec la commission PLU. Sont membres de la commission du Plan Local d'urbanisme : David VENERUCCI, François CAPART, Françoise LE LOUARN, Nicolas PETRUZZELLI, Gilbert BLANCHETETE.
- 29 mai à 11H00 : cérémonie en mémoire de la bataille de Verdun de 1916. Monument aux morts + vin d'honneur...

Le maire,

J-F MARIEMBERG